



N° 266

NASSO

14 SIVAN 5763 - 14.06.03

PUBLICATION

HEVRAT PINTO
ON R HAIM VE MOCHE

SOUS L'ÉGIDE DE

RABBI DAVID H. PINTO שליט"א

11, RUE DU PLATEAU 75019 - PARIS

TEL: 01.42.08.25.40 - FAX: 01.42.08.50.85

20 BIS, RUE DES MÛRIERS 69100 - VILLEURBANNE
TEL: 04.78.03.89.14 - FAX: 04.78.68.68.45

RESPONSABLE DE PUBLICATION: HANANIA SOUSSAN

KOUPPOT

Cher fidèle, si votre kouppa (tronc) à l'effigie de Rabbi Haim Pinto Zatsal est pleine, vous pouvez déposer le contenu à nos bureaux au :

11 rue du Plateau - 75019 - PARIS

ou nous contacter au

01 42 08 25 40

En semaine, chaque soir à partir de 20h30 sont dispensés des cours de Torah au sein de nos Institutions de Paris et Villeurbanne

Est-il possible d'être Nazir à notre époque

(par Rabbi David Hanania Pinto שליט"א)

La littérature 'hassidique raconte qu'un jour, un homme simple arriva chez le Admor le saint Rabbi Aharon de Karlin *zatsoukal*, et lui exposa sa grande peine de ne pas mériter que le prophète Eliahou se révèle à lui. Rabbi Aharon sourit, et demanda à l'homme : « Qui vous a dit que vous êtes digne de recevoir la révélation d'Eliahou ? » « Quelle question ! répondit l'homme presque en colère, évidemment que je suis digne de la révélation d'Eliahou, puisque je me conduis comme un *nazir*. Je ne me rase pas, je ne bois pas de vin, et je ne participe jamais à un enterrement... » « Et qui vous a dit qu'un *nazir* mérite la révélation d'Eliahou ? » continua Rabbi Aharon. L'homme répondit immédiatement : « C'est évident. Nous avons vu chez Chimchon le vaillant qu'il était *nazir*, et que l'esprit de Dieu a commencé à respirer en lui, ce qui signifie qu'il a mérité la révélation d'Eliahou. »

La fin de l'histoire de nous concerne pas, mais il est certain que la façon de réfléchir de ce juif simple, qui avait décidé qu'il était un saint *nazir* puisqu'il ne se rasait pas, ne buvait pas de vin et ne participait à aucun enterrement, doit nous mener également à réfléchir en profondeur : qu'est-ce que c'est en vérité qu'un *nazir* ? Quelle est la sainteté du *nazir* ? Est-ce que de nos jours aussi il y a une notion de *nazir* à la façon dont l'expose la *parachah* de la semaine ? Sur le verset (*Vayikra 19, 2*) « Soyez saints car Je suis saint, Moi, *Hachem* », le Ramban donne une explication d'après ce qu'ont dit les Sages (*Yébamot 20a*), qu'il s'agit de se détacher (*lehitzazer*) et de s'éloigner de tout, même si c'est quelque chose de permis, et de se « sanctifier dans ce qui est permis ». Cela signifie qu'à notre époque aussi, et chez chacun d'entre nous, il y a comme on le sait des choses qu'il est vraiment permis de faire, qui ne comportent aucune interdiction, qui ne sont aucunement défendues, ce ne sont ni des fautes ni des péchés, mais qui par ailleurs sont apparemment des sujets de plaisir, des choses dont on pourrait facilement se passer, puisque cela ne change rien. Et c'est justement là-dessus que l'Écriture dit : « Soyez saints ». Même s'il y a une permission de faire ces choses, toi, juif, si tu veux vraiment servir Dieu, si tu veux vraiment t'élever un petit peu au-dessus de cette terre matérielle, ne les fais pas, éloigne-toi d'elles, sanctifie-toi même dans ces choses permises.

C'est donc cela la nature du *nazir*. Qui ne se coupe pas les cheveux ? N'importe qui, quand ses cheveux deviennent encombrants, va chez le coiffeur et se fait couper les cheveux sans problème. De plus, on sait par les livres de *kabbala* que les cheveux sont assimilés aux *kelipot* (les forces impures), évoquent la faute, et par conséquent il est évident qu'il faut les couper, les enlever, et particulièrement quand ils dérangent pour mettre les *tefillin* de la tête, comme le dit le *Choul'han Aroukh Ora'h 'Haim*, qu'il est interdit de mettre les *tefillin* de la tête sur une touffe de cheveux. Mais cet homme qui veut se sanctifier, être un *nazir*, que fait-il ? Il ne se coupe pas les cheveux. Pendant trente jours il les laisse pousser, décidant ainsi d'être un *nazir* consacré à *Hachem*. De cette façon il se sanctifie dans ce qui est permis, il s'écarte

même des choses autorisées. Par conséquent, sa nature ne réside pas dans le fait de ne pas se couper les cheveux, mais dans la sainteté et la distance envers les choses permises. Son intention n'est pas de ne pas se couper les cheveux, mais de s'écarter et de se sanctifier d'une sainteté supérieure.

Il y a plus. Comme on le sait, boire du vin entraîne la gaieté, comme le dit le verset (*Tehilim 104, 15*) : « Le vin réjouit le cœur de l'homme », et les Sages ont également dit (*Pessa'him 109a*) qu'il n'y a de joie qu'avec le vin. Il est donc évident qu'en buvant du vin, l'homme peut arriver à la joie. En buvant du vin, il peut arriver à servir le Créateur avec une joie plus grande que précédemment, or qu'y a-t-il de plus haut que la joie ? On sait que tous les reproches adressés aux *bnei Israël* sont « parce que tu n'as pas servi *Hachem* ton Dieu dans la joie » (*Devarim 28, 47*). On voit donc que la joie est un grand principe dans le service de *Hachem*, et nous avons reçu l'ordre : « Servez *Hachem* dans la joie ».

Mais le *nazir* se sanctifie dans ce qui lui est permis. Il évite de boire du vin, et il s'éloigne même de la vigne, pour ne pas en venir à un désir quelconque de boire du vin. Cela signifie qu'il sert *Hachem* dans la joie sans boire du vin, mais en étudiant la Torah, car « les ordres de *Hachem* sont droits, ils réjouissent le cœur ». On trouve cette idée en allusion dans son nom : *nazir*, qui est formé des lettres de *ner* et *youd zayin*. *Ner* (« lampe »), ce sont les *mitsvot*, car « la *mitsva* est une lampe et la Torah est la lumière », et les lettres *youd zayin* ont la même valeur numérique que *tov* (« bon »), qui est la Torah, car il n'y a de bon que la Torah (*Avot 6, 3*). Cela signifie que le *nazir* se sanctifie par les *mitsvot* et l'étude de la Torah.

Troisièmement, qui d'entre nous ne sait pas que d'accompagner le mort est une grande *mitsva* ? Cette *mitsva* fait partie de celles dont l'homme mange les fruits en ce monde alors que la récompense lui en est gardée pour le monde à venir (*Péa 1, 1*). Et s'il est question d'un mort qui n'a personne pour s'occuper de lui, qui n'a pas d'héritiers, la *mitsva* est des dizaines de fois plus grande. Mais le *nazir*, de nouveau, se sanctifie dans ce qui lui est permis et ne se rend pas impur pour un mort. Il ne participe pas à un enterrement, mais il s'élève en une sainteté suprême.

Par conséquent, de nos jours aussi, chacun peut ressembler à un *nazir*. Mais cela ne signifie pas que s'il ne boit pas de vin, ne se coupe pas les cheveux, et ne participe pas aux enterrements, il est déjà semblable à un *nazir* et que tout lui revient... absolument pas ! Ces moyens ne sont qu'une façon d'enseigner à chacun d'entre nous que l'essentiel est « sanctifie-toi dans ce qui est permis », se sanctifier en s'éloignant aussi des choses permises. Faisons un peu violence à notre amour du matériel, tout en élargissant les limites de notre sainteté, alors nous serons véritablement comme des *nezirim* consacrés à *Hachem*.

Du Moussar sur la Paracha

« *L'homme qui a des choses saintes, elles sont à lui* » (5, 10)

Le 'Hafets 'Haïm dit qu'il y a là une allusion à un principe capital que l'homme doit se rappeler à chaque instant des jours de sa vie, à savoir que ses biens véritables sont uniquement les fruits de son travail spirituel. Les sujets de sainteté dont il s'occupe, comme l'étude, la prière et les *mitsvot*, sont ses acquisitions éternelles. Elles l'accompagneront dans sa vie et dans sa mort. Seules « ses choses saintes » sont à lui. Mais par contre, toutes les actions qui lui viennent par la force du mauvais penchant et de ses acolytes ne constituent pas une véritable acquisition. Les amis mensongers apparaissent à l'homme comme des amis, mais ne le soutiennent pas au moment où il en a besoin.

On le comprendra au moyen d'une parabole. Il y avait un juif qui avait perdu ses biens et ne pouvait plus trouver de quoi nourrir sa famille. Il réfléchit qu'il ne pouvait pas rester sans rien faire en regardant ses enfants mourir de faim. Que fit-il ? Il prit un bateau pour s'en aller dans les pays lointains d'Afrique, et dans son nouveau lieu de résidence il se mit à faire le commerce du lait. Dans ces pays il y a de grandes chaleurs, un vent brûlant souffle pendant toute l'année. Il n'y a pas de pâturage pour les bêtes, par conséquent il y a très peu de troupeaux, c'est pourquoi le lait est une marchandise précieuse. En conséquence, le commerce de l'homme s'étendit à tout le pays, et en très peu de temps il ramassa beaucoup d'argent.

Les années passèrent, et un beau jour arriva une lettre de sa femme, où elle exprimait sa douleur et ses difficultés, et elle lui demandait de rentrer à la maison. L'homme se prépara à rentrer, et se dit : est-ce que cela vaut la peine que je transporte avec moi tout l'argent que j'ai gagné ici en liquide ? Si je fais cela, je n'aurai rien gagné, parce que mille euros restent toujours mille euros et pas plus. Mais si avec cet argent j'achète la marchandise dont je m'occupe, donc du lait, je pourrai le revendre là-bas un bon prix, et ainsi j'augmenterai le capital que j'ai déjà. Il acheta donc des milliers de litres de lait, fit rentrer la marchandise dans des caisses et les chargea sur un bateau. Le même jour, il envoya à sa femme une lettre où il lui annonçait qu'il rentrerait à la maison, et qu'il apportait avec lui beaucoup de marchandise précieuse dont le prix était élevé. Il lui demandait également de venir le chercher au port.

Alors qu'il faisait ses derniers préparatifs en Afrique, il rencontra l'une de ses connaissances, qui lui demanda : Tu rentres chez toi, pourquoi n'achètes-tu pas à ta femme et à tes enfants quelques cadeaux ? Des bagues en or, quelques bijoux ! Ce n'est rien du tout, se dit l'homme, ces bijoux je pourrai aussi bien les acheter là-bas, pourquoi les acheter ici ! Mais en fin de compte, son ami réussit à le persuader d'acheter quelques bagues serties de pierres précieuses et quelques bijoux bon marché, car en Afrique l'argent et l'or étaient considérés comme rien.

Quand il arriva chez lui, beaucoup d'habitants de la ville vinrent l'accueillir, comme il convient envers quelqu'un d'aussi riche que lui. Les débardeurs se mirent à décharger sa cargaison, et alors... on s'aperçut de l'ampleur de la catastrophe. Pendant tout le temps que le lait était resté dans la cale il avait tourné, et une odeur terrible s'en dégageait, au point qu'on ne pouvait pas du tout s'approcher du bateau à cause de l'odeur. Tout son argent avait donc disparu. Sa femme, qui se tenait auprès de lui, se tordait les mains avec des cris : « Espèce d'imbécile ! Est-ce que c'est pour cela que j'ai souffert toutes ces années ! Est-ce que je t'ai envoyé en Afrique pour acheter du lait ! On en trouve ici en abondance. Est-ce que tu ne pouvais pas acheter quelques pierres précieuses ! » L'homme était embarrassé et honteux de sa grande stupidité. Il était sorti pauvre de chez lui et il rentrerait encore plus pauvre. Mais au dernier moment, il se rappela les bagues et les bijoux qu'il avait achetés à la dernière minute en Afrique. Il les vendit, et ils en vécurent pendant plusieurs mois.

C'est la même chose pour chacun d'entre nous en ce bas monde. L'homme descend en ce monde pour faire des « affaires », il passe la plus grande partie de sa vie à ramasser des biens matériels. Il ne s'intéresse qu'aux choses matérielles, alors que la Torah et les *mitsvot*, dont il est impossible de soupçonner la valeur dans le monde à venir, il ne s'y intéresse pas du tout. Et qu'est-ce qu'il prend avec lui pour le monde à venir ? Un corps

bien nourri, un ventre bien plein. Combien ce juif est malheureux quand il expose à tous les yeux sa « marchandise » lamentable, qui entre temps s'est abîmée... seules les quelques *mitsvot* qu'il a faites en ce monde **lui serviront de défenseur dans le monde à venir**, car au lieu d'emmener avec lui des pierres précieuses il a emmené avec lui une marchandise qui empest. C'est pourquoi tout juif doit réaliser pour lui-même « L'homme qui a des choses saintes, elle sont à lui », et emmener avec lui la sainteté.

Tout péché a sa source dans le vol

« *Il confessera sa faute... et apportera l'objet volé* » (5, 7)

Rabbi Ytz'hak Meïr de Gour, le '*Hidoucheï HaRim*, fait remarquer que l'aveu de la faute est un principe de la *tehouva* pour n'importe quelle faute, alors pourquoi figure-t-il dans le contexte du vol ? Il répond qu'à toute faute se mêle **le principe du vol**. Le Saint béni soit-Il donne la vie et la force à l'homme pour qu'il fasse Sa volonté, et s'il utilise sa vie pour transgresser la volonté du Créateur, il vole l'héritage du Saint béni soit-Il. Ici est donc la racine de toutes les confessions et tous les repentirs...

Tu feras la paix entre un homme et sa femme...

« *Le cohen écrira ces malédictions dans le livre et les effacera dans les eaux amères* » (5, 23)

Nos Sages ont dit : « Grande est la paix entre l'homme et sa femme, car la Torah a dit que le Nom de *Hachem* écrit en sainteté soit effacé dans l'eau ! » Le Maharal de Prague fait observer à ce propos une chose merveilleuse : le Saint béni soit-Il a renoncé à Son honneur et permis qu'on efface le Saint Nom dans l'eau qu'on fait boire à la *sota*, car en faisant boire la *sota*, on restaure la paix entre l'homme et sa femme, et en résultat la *Chekhinah* repose entre eux. Comme le dit Rabbi Akiba dans le traité *Sota* (17) : quand un homme et une femme le méritent, la *Chekhinah* est entre eux.

Nous trouvons déjà dans le *Midrach* que le Nom de *Hachem* est **Chalom** (*la paix*). Par conséquent, quand on efface le Nom de *Hachem*, arrive le Nom qui suit le Tétragramme, le Nom Chalom, pour faire la paix entre l'homme et sa femme, et alors le Nom Y-A-H de *Hachem* désigne l'homme et la femme, *youd* chez l'homme (*ich*) et *hé* chez la femme (*ichah*).

Le temps prouvera...

« *Les premiers jours seront nuls...* » (6, 12)

De nombreuses personnes commettent l'erreur de penser que les jours qui sont passés ont complètement disparu. Mais la vérité est qu'après cent vingt ans, l'homme retrouvera de nouveau tous ses jours, tout ce qu'il a fait en ce monde, et eux, les jours, témoigneront sur lui et sur ses actes. S'il a rempli ses jours de spiritualité, il n'aura pas honte de rencontrer ces jours-là. C'est ce qu'a dit le roi David : « Qui est l'homme qui désire la vie, qui aime les jours, etc. » Il aime ses propres jours, car il les a remplis de Torah, de bonnes actions et de *mitsvot*.

Nous disons également quelque chose de ce genre dans les bénédictions du matin : « Mon Dieu, l'âme que Tu m'as donnée est pure... et plus tard Tu me l'enlèveras et Tu me la rendras dans l'avenir ». Nous disons le mot Tu me la rendras (**OuLeha'hazirah**) avec un *mapik* dans le *hé* (ce qui indique un objet direct), parce qu'il s'agit de la même âme. Cette même âme qui nous a été donnée, chacun d'entre nous la recevra, c'est pourquoi nous devons la protéger pour qu'elle ne soit pas abîmée.

On raconte sur le 'Hafets 'Haïm qu'il se faisait énormément de souci pour les gens qui passent leur temps dans des futilités, lisent les journaux etc., en disant que de toutes les beautés de ce monde, c'est le « temps » qui est le plus précieuse. La preuve en est que lorsque l'homme tombe malade, combien on prie pour lui qu'il guérisse, même s'il ne doit vivre qu'une petite heure de plus ! Cela signifie qu'une seule heure de repentir et de bonnes actions en ce monde vaut mieux que toute la vie du monde à venir. **Que le sage entende et en tire la leçon !**

(Le 'Hafets 'Haïm sur la Torah)



Garde ta langue !

Un habitué du Lachone HaRa est considéré comme un renégat !

Quelle est la plus grande catastrophe ? Rabbeinou Yona écrit que le malheur, c'est que quand on a fait une faute et qu'on l'a répétée, elle devient à nos yeux comme permise. Quelqu'un qui commet une faute en permanence de telle façon qu'elle lui est devenue « permise » est considéré comme s'il avait trahi l'intégralité de la Torah. Quelqu'un qui dit du *Lachone HaRa* une fois et une autre fois, et recommence encore et encore, a l'impression que c'est permis et finit par en dire sans aucun sentiment de culpabilité. Si une seule fois il avait mangé à Yom Kippour, comme ses instincts le poussent à le faire, il serait encore considéré comme un juif intègre. Et certains disent qu'il en va de même pour l'idolâtrie et la profanation du Chabat devant témoins. Même s'il a fauté une seule fois, il n'a pas encore un statut de renégat.

En revanche, s'il commet une faute régulièrement, il est considéré comme un renégat en ce qui concerne ce domaine particulier, ce qui le fait considérer comme un renégat envers toute la Torah ! Et c'est là toute la force de l'impureté ! Chaque parole de *Lachone HaRa* donne de la force à l'impureté. **Et c'est une chose terrible !**

Pour les cohanim : une responsabilité spéciale de bénir...

« Ainsi vous bénirez les bnei Israël... que Hachem te bénisse... » (6, 23, 24)

Parfois, le cœur se brise quand on entend des histoires sur des juifs qui se plaignent matin et soir de problèmes de subsistance. Par exemple ici des ennuis avec l'impôt sur le revenu, là s'est cassé un appareil qui valait des sommes énormes, jusqu'à ce qu'on ne sache pas comment sortir de la pression financière qui menace.

Pour tous ces juifs il y a un bon conseil, qui est d'écouter la bénédiction des *cohanim* avec l'intention du cœur, parce que c'est une **bonne segoula** pour toutes les influences et les bénédictions en ce qui concerne l'argent. Comme l'écrit le 'Hida, les *cohanim* ont mérité de *Hachem* d'être ceux qui envoient l'influence des biens matériels vers les *bnei Israël*.

Comment les *cohanim* ont-ils mérité cela ? A cause de la bonne conduite des Léviim en Egypte. Le 'Hida en parle dans son livre *Peta'h Einaim* au nom du *Chakh* : quand les *bnei Israël* ont emprunté aux Egyptiens des ustensiles d'argent et d'or, dans le cadre du butin de l'Egypte, les enfants de Lévi ont décidé de ne rien prendre aux Egyptiens, parce que cet argent revenait aux *bnei Israël* pour le travail qu'ils avaient effectué en Egypte pendant deux cent dix ans. Mais comme eux, les enfants de Lévi, n'avaient pas été asservis en Egypte, ils n'avaient pas le droit de prendre du butin de l'Egypte. Quand le Saint béni soit-Il a vu qu'ils se dominaient en ce qui concerne l'argent, ce qui n'est pas du tout facile, Il les a estimés dignes de transmettre l'abondance des bénédictions matérielles pour la communauté d'Israël. C'est pourquoi les *cohanim* sont ceux qui bénissent aujourd'hui le peuple d'Israël pour qu'il connaisse une abondance de bénédiction et de réussite.

Le *gaon* Rabbi 'Haïm de Brisk a dit : je suis surpris de ceux qui courent au loin pour recevoir des bénédictions de *tsadikim*, alors qu'ils peuvent mériter cette bénédiction des *cohanim*, à qui le Saint béni soit-Il a donné la responsabilité officielle de bénir le peuple d'Israël. C'est la signification du premier verset, « Que *Hachem* te bénisse et te garde » : que *Hachem* envoie à Israël une abondance de biens matériels et de sagesse, et les garde des voleurs, pour qu'ils ne viennent pas prendre cet argent. Et si nous cherchons des bénédictions, les *cohanim*, qui sont les envoyés de Dieu, sont la bonne adresse.

(Touvkha Yabiou)

La raison des Mitsvot



La birkat cohanim

« Parle à Aharon et à ses fils pour leur dire, voici comment vous bénirez les bnei Israël »

Le *Séfer Ha'Hinoukh* écrit à propos de cette *mitsva* : Les *cohanim* ont reçu l'ordre de bénir les *bnei Israël* tous les jours. Les fondements de la *mitsva* sont que *Hachem* dans Sa grande bonté désire bénir Son peuple par Ses serviteurs qui se tiennent toujours dans la maison de Dieu, et dont toute la pensée est attachée à Son service. Leur âme est reliée tout le jour à la crainte du Ciel, et par leur mérite la bénédiction s'accomplira et ils seront bénis dans toutes leurs entreprises. Pourquoi le passage de la bénédiction des *cohanim* est-elle juxtaposée au passage sur le *nazir* ? Pour prévenir le *cohen* de ne pas être ivre au moment où il bénit, c'est pourquoi dans la prière de *min'ha* il n'y a pas de bénédiction des *cohanim*, car à cette heure-là l'homme a l'habitude de boire un peu de vin.

Il faut demander : pourquoi *Hachem* a-t-Il voulu que les *cohanim* bénissent le peuple d'Israël, et ne l'a-t-Il pas béni Lui-Même ? Il y a plusieurs réponses à cela. L'une d'entre elles est : A priori, *Hachem* voulait que la bénédiction se fasse précisément à travers les *cohanim*, parce que les *cohanim* sont constamment occupés par le service de Dieu, et ce mérite servira à Israël au moment de la bénédiction. Les *cohanim* ne sont qu'un conduit par lequel *Hachem* fait passer la bénédiction pour le peuple d'Israël. Le *Midrach* fait dire à *Hachem* : « Bien que J'aie ordonné aux *cohanim* de bénir, la bénédiction ne dépend pas d'eux mais de Moi, car Je me tiens au-dessus d'eux pour les bénir. » Au moment où les *cohanim* bénissent Israël, le Saint béni soit-Il se tient au-dessus d'eux comme dans le verset « Il se tient derrière notre mur, surveille par les fenêtres et regarde par les interstices. » Cela veut dire que la *Chekhinah* regarde par les fentes qu'il y a entre les doigts des *cohanim*, et entre ces fentes le Saint béni soit-Il se tient pour bénir Son peuple Israël avec amour.

La *birkat cohanim* qui a été donnée aux *cohanim* vient comme un ajout aux vingt-quatre choses qui reviennent aux *cohanim*, c'est donc le vingt-cinquième don. C'est ce que dit le verset : « Ainsi (ko) vous bénirez les *bnei Israël* », le mot *ko* a la valeur numérique de vingt-cinq, le vingt-cinquième privilège des *cohanim*. Pourquoi la *birkat cohanim* s'appelle-t-elle « triple bénédiction » (*berakha mechoulechet*) ? Parce qu'elle contient trois versets, et aussi parce qu'à ce moment-là, les *bnei Israël* reçoivent la bénédiction de trois sources : le **Saint béni soit-Il**, les **cohanim**, et le **chalia'h tsibour**. Dans le premier verset de la *birkat cohanim*, il y a trois mots, qui correspondent à **Avraham, Yitz'hak et Ya'akov**, car c'est par leur mérite que *Hachem* nous bénit. Dans le deuxième verset il y a cinq mots, qui correspondent aux **cinq livres de la Torah**, et dans le troisième verset il y a sept mots, qui correspondent aux **sept cieux**. De plus, les trois mots du premier verset correspondent aux **trois qui montent au séfer Torah** pendant les jours de la semaine, les cinq mots du deuxième verset correspondent aux **cinq qui montent au séfer Torah** pendant les fêtes, et les sept mots du troisième verset correspondent aux **sept qui montent au séfer Torah** le Chabat.

Il est écrit dans le *Yalkout Réouveni parachat Béchala'h*, et dans Rabbeinou Be'hayé, qu'il y a un signe dans la *birkat cohanim*. Si le *cohen* sent une fatigue dans les mains quand il les élève pour bénir, c'est un signe qu'il y a des fautes dans cette génération, ou chez le *cohen* lui-même, et si ses mains sont légères, c'est un signe de faveur de la part de *Hachem*, qu'Il se réjouit de la bénédiction des *cohanim*. Pourquoi la *birkat cohanim* est-elle au singulier (qu'Il te bénisse, qu'Il te garde, etc.) et non au pluriel (qu'Il vous bénisse, etc.) ? Pour nous enseigner que la *birkat cohanim* n'a d'effet que lorsque le peuple d'Israël se trouve **uni**, comme un seul homme avec un seul cœur, comme l'ont dit les Sages (*Michna* fin de *Ouktsin*) : « Le Saint béni soit-Il n'a pas trouvé de meilleur ustensile pour recevoir la bénédiction que la paix. » Au moment où les *cohanim* bénissent le peuple, tout le public doit se tenir debout dans la crainte et le respect. Seuls un malade ou un vieillard qui ne peuvent pas rester debout ont le droit de s'asseoir. De même, le public doit écouter attentivement chaque bénédiction, et ne pas en détourner son attention, les yeux tournés vers le bas et le visage vers les *cohanim*. Il est interdit de regarder les mains des *cohanim*, parce que la *Chekhinah* repose entre leurs doigts.

(Voir également les livres *Chéérit Yossef*, *Min'hat 'Hinoukh* 278, et le *Yalkout MeAm Loez parachat Nasso*.)

Question d'éducation



Le reniement et le désir sont de vaines imaginations

Sur la juxtaposition des lois sur la *nazir* avec les lois sur la jalousie, les Sages ont dit : « Celui qui voit la *sota* dans son abjection se séparera du vin ». De nombreux représentants du *moussar* et de la *'hassidout* ont soulevé le point que celui qui voit la *sota* dans son abjection voit aussi les humiliations qu'elle endure et son terrible châtement, comme l'ont expliqué les Sages dans le traité *Sota*. Malgré tout, cela ne suffit pas pour détourner l'homme de l'influence négative de la *sota*. Les instincts de l'homme sont sélectifs, et choisissent d'être influencés uniquement par les fautes de la *Sota* qui éveillent son désir et non par son châtement qu'il ne désire pas. Il y a une histoire connue sur un homme qui a vu un ivrogne en train de rouler dans son vomit, il n'a pas fait attention à cela mais a cherché à savoir où on achetait du si bon vin. Dans *Ma'assé Rav* de Rabbi 'Haim de Volojine, il est dit au nom du Gra que lorsque l'homme sort dans la rue et veut être préservé des spectacles qui sont nuisibles à cause de leur indécence, il doit faire une prière pour obtenir l'aide de *Hachem*, et ne pas faire confiance à sa décision de lutter contre ses instincts, car au contraire, cette décision suppose un intérêt dans le sujet, qui est cher au mauvais penchant, et risque donc d'être plus nuisible qu'utile.

Quand on inculque aux jeunes la notion qu'il y a un problème dans les sujets de la foi et de la décence, on peut le présenter de deux façons : 1) Il y a des dangers de reniement et de désir qui guettent notre âme, et nous devons lutter contre eux. 2) L'homme au début de sa route est trop faible pour distinguer jusqu'où il risque de s'intéresser aux sujets de la foi et de la décence, il est donc souhaitable qu'il se limite afin de ne pas entrer dans la zone de danger. Les deux voies sont orientées vers la même chose, mais il y a une grande différence dans les résultats possibles. Par la première voie, c'est comme si le reniement et le désir présentaient une réalité concrète, et que nous devions décider de lutter contre eux. De là il est plus facile d'arriver à la conclusion : « Cela suffit, je n'ai plus la force de lutter, inclinons-nous devant la réalité qui nous fait face. » La deuxième voie accentue le fait que le danger réside en ce que l'intelligence de l'homme est encore faible, mais qu'il est appelé tôt ou tard à comprendre qu'il n'y a aucune réalité dans le reniement et le désir, car ce ne sont que de vaines imaginations. Ainsi l'élève sera encouragé à ne pas s'incliner devant ce qu'il connaît comme une totale vanité.

Echet Hayil

La pudeur attire la *Chekhinah* à l'intérieur de la maison

Qui n'a pas besoin d'encouragement ? Qui n'a pas besoin d'une véritable joie ? Quelle maîtresse de maison n'a pas besoin d'un remontant qui la réjouisse de temps en temps, après tout son travail considérable pour élever les enfants et diriger la maison ? Qui n'aspire pas à ce que la *Chekhinah* repose dans sa maison ? Les Sages nous disent : « La *Chekhinah* ne repose que dans la joie », donc la joie amène la présence de la *Chekhinah*.

Une femme qui se conduit avec pudeur et sainteté est digne d'attirer la *Chekhinah*. Quand il y a de la pudeur dans la maison, la *Chekhinah* trouve un large endroit par où entrer, car une maison remplie de pudeur constitue un sanctuaire où elle peut reposer, et il est dit : « Faites-moi un Sanctuaire et Je résiderai parmi vous ». Par conséquent, qu'est-ce qui est plus important pour nous que la pudeur ? C'est en cela que toute femme d'Israël doit mettre sa gloire.

Histoire vécue

La sota à notre époque...

« Son ventre gonflera, sa cuisse dépérira, et la femme deviendra un objet de malédiction au sein de son peuple » (5, 27)

On raconte sur notre maître le 'Hida, qui chemina pendant de nombreuses années dans les pays d'Europe en tant qu'envoyé pour les pauvres d'Erets Israël, que tout en étant en exil, il ne baissa jamais la tête devant les gens les plus autoritaires ou les plus riches des communautés. Quand il était appelé par les *rabbanim* d'une ville à donner une décision sur un problème qui lui était présenté, il ne favorisait personne mais tenait compte uniquement de la vérité et de la *halakhah*. Un jour, lorsqu'il arriva dans une ville, on lui présenta le cas d'une femme qui s'était détournée de la bonne voie. Après des vérifications *halakhiques* poussées, et après avoir entendu des témoignages fondés, le 'Hida décida qu'il n'y avait pas lieu de permettre à cette femme de rester avec son mari.

La femme, à qui cette décision ne plut pas, eut l'audace d'annoncer qu'elle ferait tout pour annuler la décision qu'il avait donnée. Et comme on ne réussit pas à la convaincre et qu'elle se maintenait dans son attitude rebelle, le 'Hida prit le livre de *Bemidbar* et lui lut avec la cantilation le passage des « **eaux amères** ». Il avait à peine fini de lire que la femme fut prise de fortes douleurs, et au bout de quelques instants son ventre gonfla, sa cuisse dépérit, et elle mourut sur place. Le cas fit une profonde impression sur tous ceux qui avaient connaissance des faits, et le Nom du Ciel fut sanctifié en public.

Tes yeux verront tes Maîtres

Le saint Rabbi Israël Morgenstern zatsal, le Admor de Pilow

Rabbi Israël *zatsal* naquit à Kotzk en Pologne, du saint Rabbi David *zatsal*, le fils de notre maître le *Saraph* de Kotzk, que son mérite nous protège, en 5600. Dès sa jeunesse il se fit remarquer par ses dons remarquables, alors qu'il étudiait avec son saint grand-père Rabbi Mena'hem Mendel de Kotzk, le *Saraph*, que son mérite nous protège, bien que son beau-père ait vécu dans la ville de Zaguirz en Pologne, car il n'envisa jamais de quitter la ville de sa naissance.

En 5633, son père le saint Rabbi David quitta ce monde, et Rabbi Israël prit sur lui le joug de la direction de la communauté. Une quantité de *'hassidim* se mirent à affluer dans le *Beith Hamidrach* de Kotzk, et il leur faisait entendre des paroles de Torah et de *'hassidout* même à des moments peu habituels, non seulement au moment où la table était dressée, mais aussi tous les Chabats matin avant la prière de *Cha'harit*. Le plupart de ses propos étaient basés sur la pensée du Maharal de Prague.

Rabbi Israël était connu pour son grand amour pour Erets Israël, et il écrivit même toute une brochure intitulée *Chlom Yérouchalayim* sur le devoir d'aller y vivre. Il envoya cette brochure à de nombreux *Admorim* et *rabbanim* qui soutenaient ce mouvement, mais à son regret ce programme ne se concrétisa pas. Pendant ses dernières années il s'installa dans la ville de Pilow, où il disparut le 12 Sivan 5665, et où il est enterré. Que son mérite nous protège.